Gérald Fontaine et Johanna Delahaye, assassinés le 12 avril 2012

Crime commandité ou vol qui a mal tourné ?

Telles sont les questions qui tourmentent encore les familles de Johanna Delahaye et Gérald Fontaine, sauvagement assassinés le 12 avril 2012 sur la plage de la Batterie à Toliara. Après deux ans et deux renvois, le procès se poursuit demain jeudi 4 décembre à la cour d'appel de Toliara, pour une deuxième session, avec comme président de chambre Florent Rakotoarisoa, l'ex-ministre de l'Intérieur, qui a repris sa place d'origine, en espérant d'avoir de nouveaux éléments pendant le procès et rendre le jugement le même jour.

Une commission rogatoire internationale, requise par la partie Malgache demande au juge parisien Nicolas Blot de continuer en France, pour les étrangers ayant quitté Madagascar entre temps et compléter cette malheureuse affaire qui patine depuis avril 2012. Au dernier procès du 19 Juin 2014, Frank Berton l'avocat lillois des familles fulminait pour n'avoir pas eu accès au dossier et qui a demandé le report pour le 4 décembre prochain. Aussi des zones d'ombres existent sur cette affaire de meurtre, le délai de procédure, certaine réticence des autorités judiciaires malgaches à communiquer laissent place à des supputations inimaginables. « En fait, nous devons respecter le secret de l'instruction, tout en respectant aussi le droit de la défense, une obligation pour les magistrats de justice de laisser les avocats de la défense d'accéder au dossier à la greffe » selon toujours le juge chargé de l'affaire.

Le mobile du crime.

[redacted]